

La Conférence des évêques de France dépose un référé liberté



Article rédigé par eglise.catholique.fr, le 27 novembre 2020

Retrouvez ci-dessous le dernier communiqué de la Conférence des évêques de France qui a été mis en ligne sur leur site ce vendredi matin suite à une concertation avec différents évêques.

Dans sa déclaration du jeudi 26 novembre, le Premier ministre a annoncé une jauge de 30 personnes pour les célébrations religieuses dès ce dimanche. [Cette jauge n'est ni compréhensible ni acceptable en l'état](#). En conséquence, le [Conseil permanent](#) de la [Conférence des évêques de France](#) (CEF), réuni hier soir, a décidé de déposer un référé liberté au Conseil d'État dès ce matin, les évêques estimant qu'ils ont le devoir de veiller à la liberté de culte dans notre pays.

Les réactions nombreuses reçues de fidèles, y compris d'autres religions, nous poussent à demander que le droit soit dit. Par ailleurs, un rendez-vous est prévu dimanche 29 novembre à 18h avec le Premier ministre. Participeront à cette rencontre : Mgr Éric de Moulins-Beaufort, Président de la CEF, Mgr Dominique Blanchet et Mgr Olivier Leborgne, vice-présidents, ainsi que deux autres évêques et le Secrétaire général de la CEF, le Père Hugues de Woillemont. Ils espèrent que ce rendez-vous sera enfin un vrai moment de concertation.

Dans l'attente de l'aboutissement de ces deux démarches, les règles fixées par le Premier ministre sont en vigueur même si nous sommes tous conscients des grandes difficultés dans lesquelles ces décisions gouvernementales placent les fidèles.

Puisse le recours au droit contribuer à apaiser les esprits. Il est clair pour nous tous que la [messe](#) ne peut pas devenir un lieu de combat et de revendication mais rester un lieu de paix et de communion.

Le premier dimanche de l'Avent doit nous tourner paisiblement vers le Christ qui vient.